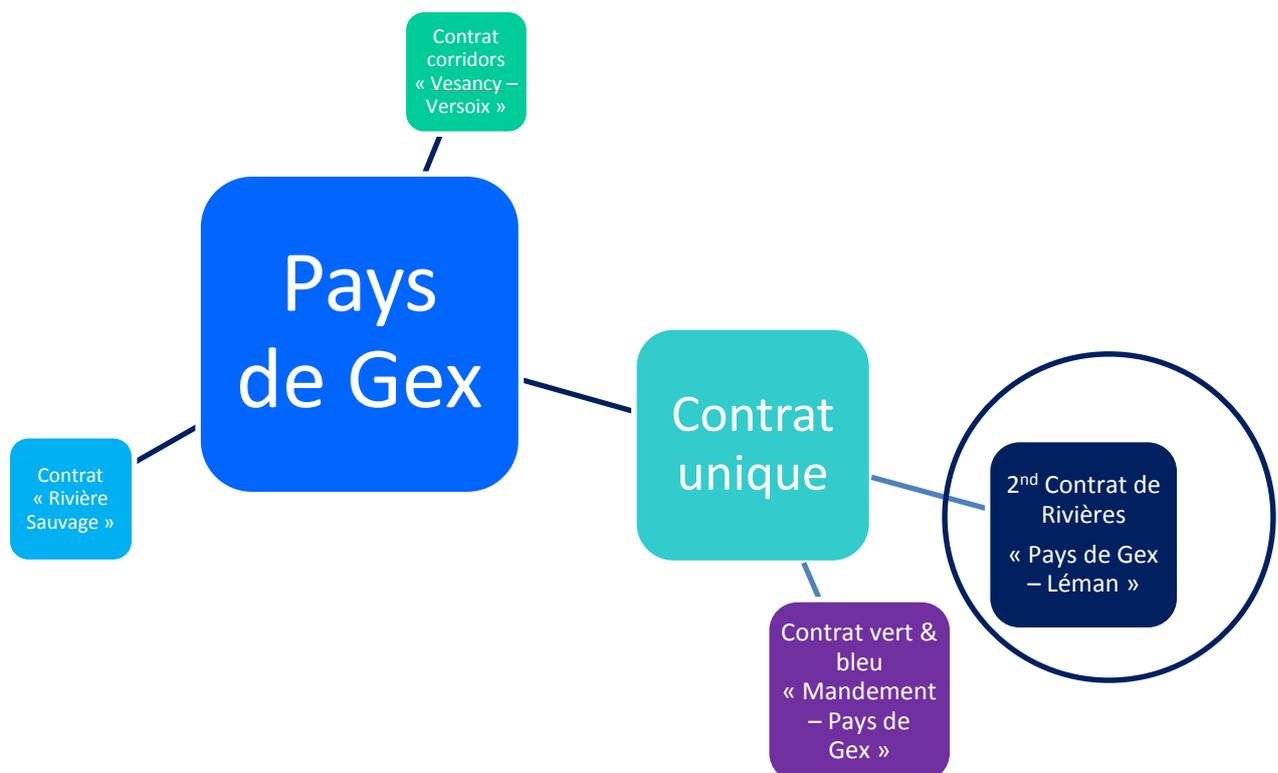


Communauté de communes du Pays de Gex

Contrat de Rivières « Pays de Gex – Léman »

Dossier de synthèse de l'AVP



Document réalisé avec le soutien de :

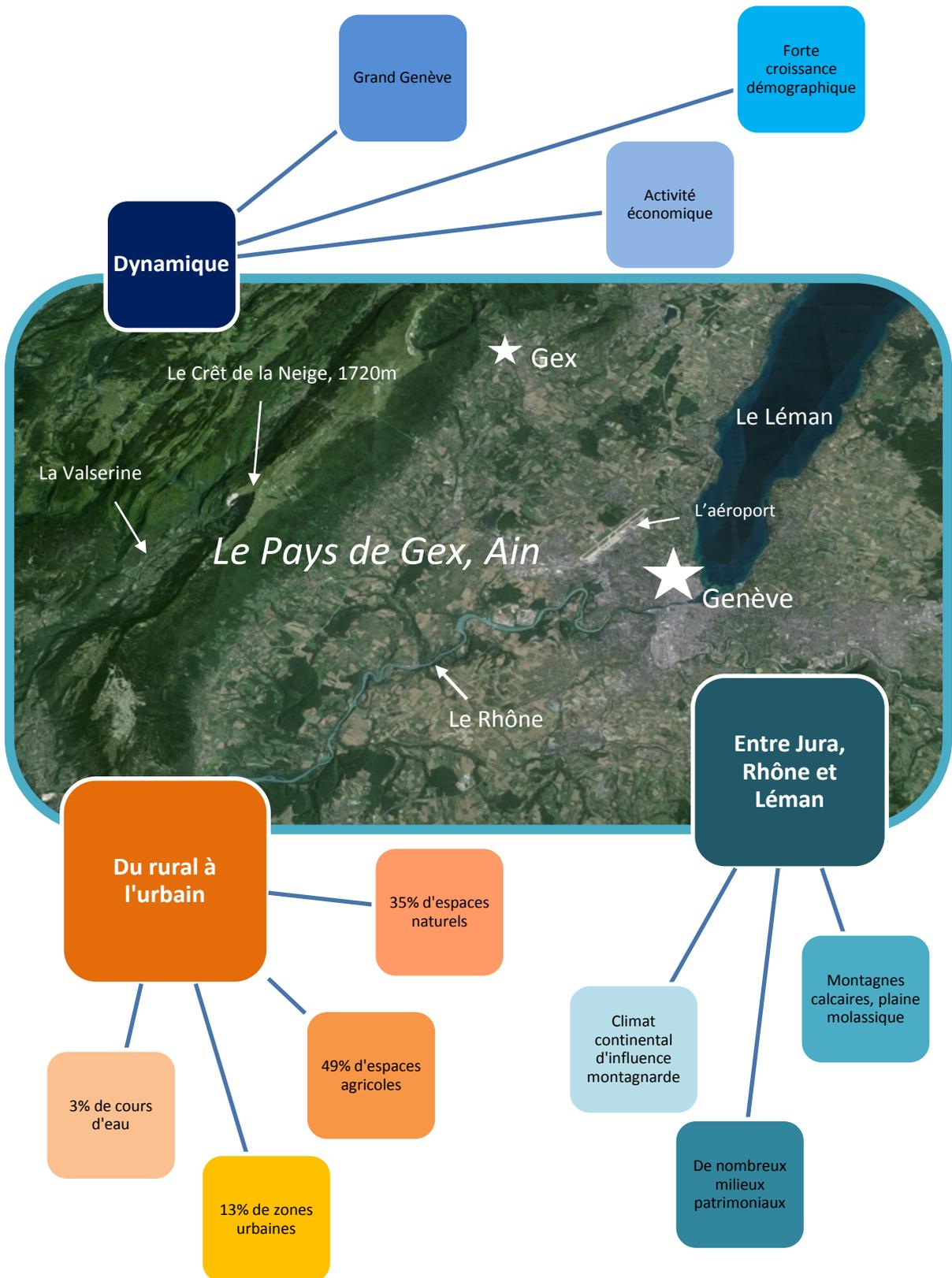


Table des matières

Un territoire à enjeux.....	4
Périmètre du Contrat de rivières	5
Motivation de la démarche	6
État des lieux.....	7
Objectifs environnementaux.....	8
<i>Atteindre le bon état des eaux</i>	<i>8</i>
<i>Masses d'eau superficielles.....</i>	<i>8</i>
<i>Masses d'eau souterraines</i>	<i>8</i>
<i>Répondre aux objectifs du SRCE.....</i>	<i>9</i>
<i>Répondre aux différents enjeux du territoire</i>	<i>9</i>
Le 2nd Contrat de Rivières « Pays de Gex – Léman »	10
<i>Stratégie du contrat</i>	<i>10</i>
<i>Contribution du contrat aux objectifs du SDAGE et du PDM.....</i>	<i>10</i>
<i>Estimation de la marche à gravir</i>	<i>11</i>
<i>Masses d'eau superficielles.....</i>	<i>11</i>
<i>Masses d'eau souterraines</i>	<i>12</i>
Budget prévisionnel au stade de l'avant-projet.....	13
Gouvernance.....	14
<i>Portage du contrat.....</i>	<i>14</i>
<i>Suivi et évaluation du programme d'action</i>	<i>14</i>
<i>Comité technique et comité de rivières.....</i>	<i>14</i>
<i>En résumé.....</i>	<i>15</i>
Conclusion.....	16

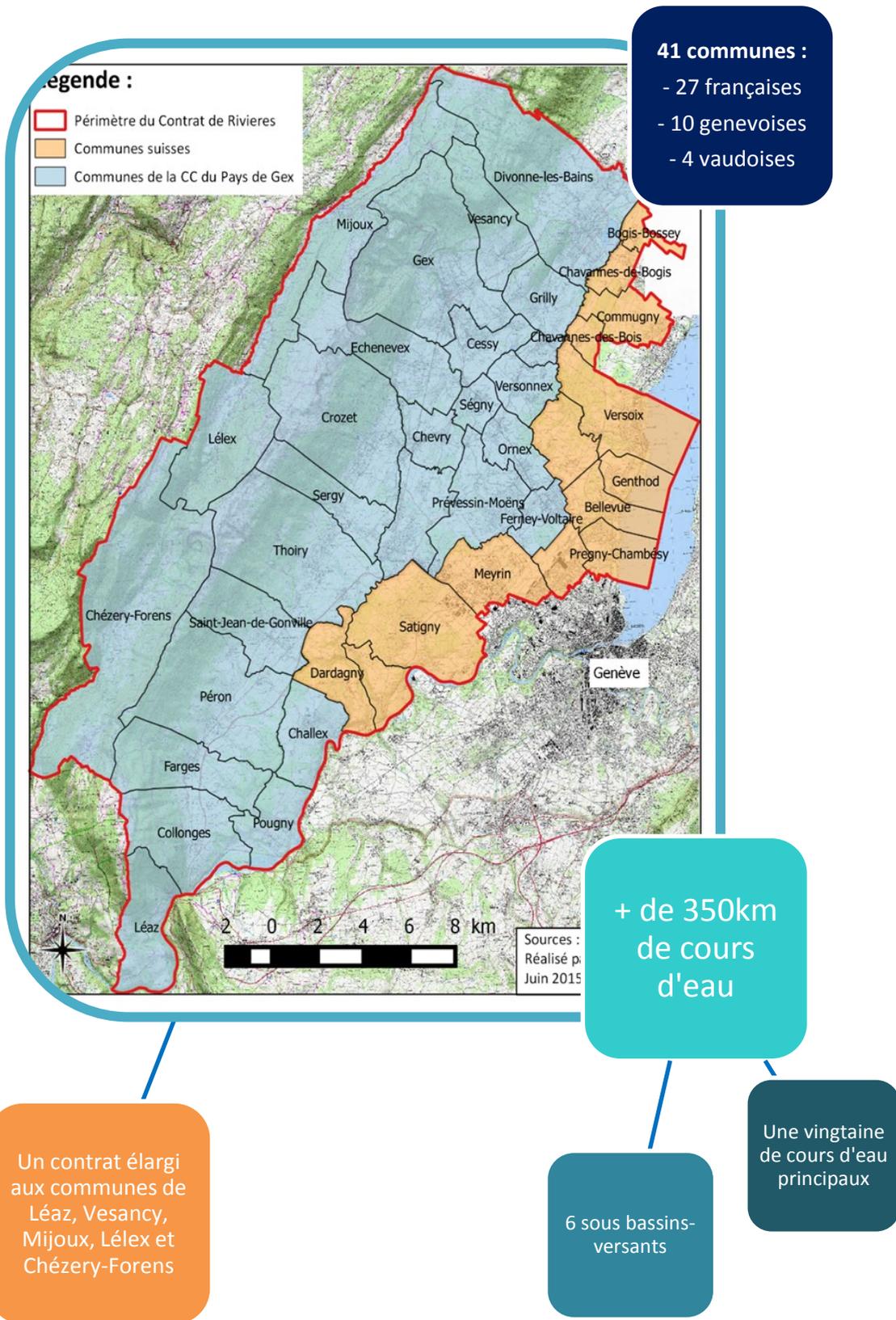
Un territoire à enjeux

Figure 1 : Un territoire dynamique



Périmètre du Contrat de rivières

Figure 2 : Un périmètre étendu pour une meilleure cohérence territoriale



Motivation de la démarche

Face à la transformation rapide du territoire du Pays de Gex, les élus locaux se sont engagés depuis bientôt 20 ans en faveur de l'environnement. Un premier contrat de Rivières a été élaboré puis mis en œuvre, jusqu'à son terme fin 2011. L'étude bilan de ce premier contrat a démontré la nécessité de **poursuivre les efforts engagés**, les enjeux sur le territoire ayant évolué. Elle a également **légitimé la Communauté de communes du Pays de Gex** (CCPG) comme structure porteuse de la démarche.

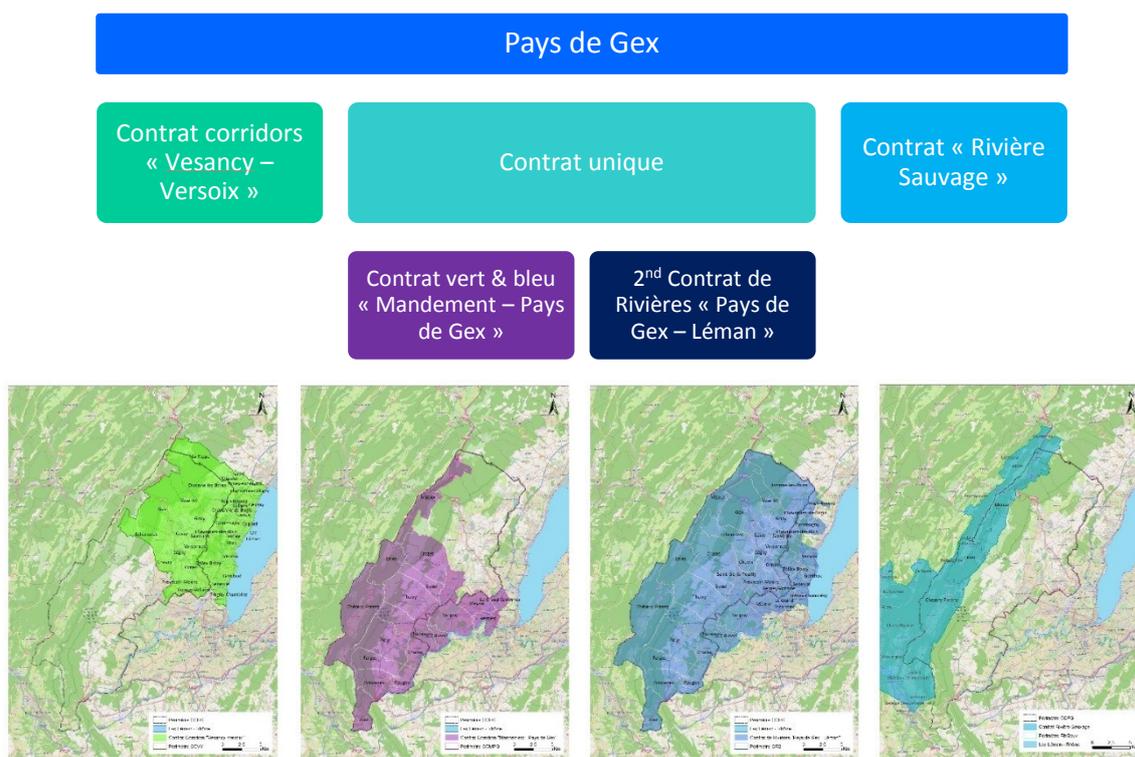
Depuis, les élus ont souhaité prolonger leurs efforts pour garantir la **préservation des milieux naturels et des ressources en eau**. Un premier contrat corridors a été signé en février 2014. Un second est en cours d'élaboration. En parallèle, la Valserine a été labellisée première rivière sauvage de France, et le premier contrat « Rivière Sauvage » verra bientôt le jour. Mais ces procédures ne permettent pas de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire. Il a donc fallu choisir un outil complémentaire ; les élus locaux ont alors fait part à l'Agence de l'Eau de leur **volonté de porter un second contrat rivières** en mars 2014. Cette dernière y a répondu favorablement en juillet 2014.

Autant de programmes en faveur de l'environnement qui se complètent, mais rendent la lisibilité du territoire un peu complexe. Aussi, devant la multiplicité des démarches contractuelles en cours sur le territoire du Pays de Gex, des discussions ont été entamées aux côtés de la Région Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour optimiser les outils et instances de suivi de ces programmes.

Il a été proposé de **réunir le Contrat de Rivières avec le Contrat Vert & Bleu** « Mandement-Pays de Gex », pour ne former qu'un **contrat unique** réunissant ces deux volets. Ces deux volets permettent de répondre au mieux aux demandes du territoire, ainsi qu'aux enjeux du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux d'autre part (SDAGE).

Le présent avant-projet de contrat de rivières correspond donc à l'un des deux volets du contrat unique environnemental.

Figure 3 : Complémentarité des contrats en cours sur le territoire



État des lieux

Le territoire étudié comprend 5 bassins versants et une partie du bassin versant de la Valserine, répartis en France et en Suisse entre la CCPG, le canton de Genève et le canton de Vaud. Ce territoire est caractérisé par la présence de la plaine du Genevois, des Monts du Jura, du lac Léman et du Rhône. Il est occupé par des espaces agricoles, des forêts ainsi que par des zones urbanisées, situées essentiellement dans le canton de Genève où l'activité économique est la plus importante. Une forte augmentation de la population se fait sentir ces 20 dernières années, la majorité des nouveaux logements sont construits côté français, générant une forte pression foncière.

Le réseau hydrographique comprend environ 350 km de rivières pour une vingtaine de cours d'eau principaux. Les cours d'eau présentent un régime hydrologique de type nivo-pluvial jurassien, avec des périodes de crues à l'automne et d'étiages l'été (voire d'assecs).

La principale pression sur le territoire est le prélèvement en eau potable, viennent ensuite l'irrigation et l'entretien des golfs (au nombre de 8 sur le territoire de la CCPG). Une réflexion a été engagée afin de mieux répartir les prélèvements sur le territoire et d'alléger le captage de Pré-Bataillard. Pour cela, une étude volumes prélevables a été réalisée et de nouvelles interconnexions sont prévues.

La qualité des eaux superficielles du territoire s'est améliorée depuis 2001 (exemple de l'Allondon), grâce aux actions menées durant le premier Contrat de Rivières, notamment sur le volet assainissement. En effet, de nombreux efforts ont été produits sur les réseaux d'eaux usées (mise en séparatif, entretien) et sur les STEP (réhabilitation, fermeture), améliorant de façon notable la qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau. Néanmoins, certains cours d'eau présentent encore des dégradations liées à la qualité (pollution ponctuelles ou diffuses), à la quantité (assecs) et à la morphologie (incisions).

Le territoire du Pays de Gex-Léman est doté de milieux naturels et zones humides d'intérêt et de valeur patrimoniale notable. Afin de préserver leur patrimoine naturel, les organismes français et suisses ont mis en place des mesures de gestion et de protection des milieux : zones Natura 2000, ZNIEFF, sites classés et inscrits, label « Rivières Sauvages »...

Les bassins versant du territoire sont soumis à un risque d'inondation notamment au niveau de l'Oudar, la Lilette et la Versoix (BV Versoix), le Grand Journans (BV Allondon) et le Nant, l'Ouye et le Marquet (BV Vengeron). Ce risque résulte de l'imperméabilisation importante des sols, de la dégradation des zones humides ne jouant plus leur rôle de tampon et des caractéristiques physiques des bassins versants concernés. Les risques liés aux inondations se concentrent dans les zones urbaines. Une réflexion plus approfondie sur la gestion des eaux pluviales a émergé ces dernières années, avec la prise partielle de la compétence eaux pluviales par la CCPG, la révision du SCoT et l'élaboration du Schéma Directeur des Eaux pluviales en 2015.

Objectifs environnementaux

Atteindre le bon état des eaux

Masses d'eau superficielles

Tableau 1 : Objectifs du PDM 2016-2021 pour les masses d'eau superficielles

Masse d'eau		État écologique			État chimique	RNAOE* 2021	
Code	Nom	Objectif de bon état	Motif du report		Objectif de bon état	Volet écologique	Volet chimique
			Causes	Paramètres			
FRDR10075	Ruisseau l'Annaz	2021	FT*	Matière organiques et oxydables	2015	Non	Non
FRDR11286	Ruisseau l'Oudar	2027	FT*	Continuité, morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables	2015	Oui	Non
FRDR11408	Rivière Grand Journans	2027	FT*	Continuité, morphologie, hydrologie,	2015	Oui	Non
FRDR11413	Ruisseau l'Allemogne	2015			2015	Oui	Non
FRDR547a	Allondon de sa source au Lion	2015			2015	Oui	Non
FRDR547b	Le Lion et l'Allondon de leur confluence à la Suisse	2027	FT*	Morphologie, matières organiques et oxydables	2015	Oui	Non
FRDR11632	Ruisseau de Fenières	2015			2015	Non	
FRDR549	La Versoix	2027	FT*	Morphologie, hydrologie	2015	Oui	Non
FRDR545	Valserine	2015			2015	Non	Non

Masses d'eau souterraines

Tableau 2 : Objectifs du PDM 2016-2021 pour les masses d'eau souterraines

Masse d'eau		État quantitatif			État chimique	RNAOE*2021	
Code	Nom	Objectif de bon état	Motif du report		Objectif de bon état	Volet quantité	Volet qualité
			Causes	Paramètres			
FRDG149	Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey -	2015			2015	Non	Non
FRDG231	Formations fluvioglaciales du Pays de Gex	2021	FT*	Déséquilibre quantitatif	2015	Oui	Non
FRDG517	Domaine sédimentaire du Genevois	2015			2015	Non	Non
FRDG208	Calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex	2015			2015	Non	Non

Répondre aux objectifs du SRCE

Les lois Grenelle I et II définissent des trames bleues et vertes visant à préserver et restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces trames contribuent à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale. Le SRCE Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional en date du 19/06/2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014.

Le SRCE présente les composantes des trames vertes et bleues, à savoir les réservoirs de biodiversité et les corridors d'importance régionale, ainsi que leurs objectifs de préservation et de remise en état associés. Il détaille également les objectifs à atteindre concernant les cours d'eau, les zones humides, les grands lacs naturels et les espaces de mobilité. Les objectifs fixés par le SRCE seront atteints sur le territoire grâce aux actions menées dans le cadre des Contrats Corridors (vert & bleu) portés par la CCPG.

Répondre aux différents enjeux du territoire

Les enjeux environnementaux sur le territoire du Pays de Gex sont nombreux, du fait dans l'importante richesse de milieux naturels. Maintien des connections biologiques, préservation de la ressource en eau, restauration et préservation des réservoirs de biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, restauration des zones humides et sensibilisation de tous les publics sont des objectifs majeurs pour les élus locaux.

Tableau 3 : Synthèse des enjeux environnementaux sur le territoire de la CCPG et réponses apportées par différents outils contractuels

Enjeux	Objectifs	Contrat unique	
		Contrat Vert & Bleu	Contrat de Rivières
Améliorer la qualité de l'eau	Poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques.		x
Gérer la ressource en eau	Gérer de façon durable la ressource en eau.		x
Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité	Milieux aquatiques ou humides.	x	x
	Milieux terrestres.	x	
Garantir la fonctionnalité des liaisons biologiques	Trame bleue.	x	x
	Trame verte et jaune.	x	
Garantir la perméabilité des infrastructures	Trame bleue.	x	x
	Trame verte.	x	
Gestion concertée	Mettre en place une gestion concertée entre les acteurs du territoire afin de piloter et de suivre l'élaboration du contrat.	x	x
Informer et sensibiliser	Faire connaître le patrimoine du territoire et sensibiliser les acteurs aux problématiques du territoire.	x	x

Le 2nd Contrat de Rivières « Pays de Gex – Léman »

Stratégie du contrat

Le programme d'action détaillé du contrat est présenté en annexe 4 de l'avant-projet. Il se décline en quatre volets majeurs.

Tableau 4 : les quatre enjeux prioritaires pour le cycle de l'eau sur le territoire

Volets/enjeux		Objectifs
QUA	Améliorer la qualité de l'eau	Poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques en limitant les pollutions d'origines domestiques, industrielles et agricoles, et en améliorant la gestion des eaux pluviales.
MIL	Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides	Préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, berges) en assurant la continuité écologique et la qualité des habitats.
RES	Gérer la ressource en eau	Gérer de façon durable la ressource en eau en définissant une adéquation entre les besoins/usages et les ressources disponibles sur le territoire, et en assurant une quantité d'eau suffisante pour les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau.
VAL	Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat	Mettre en place une gestion concertée entre les acteurs du Contrat de Rivières afin de piloter et de suivre l'élaboration du contrat, de faire connaître le patrimoine du territoire et de sensibiliser les acteurs aux problématiques du territoire.

Contribution du contrat aux objectifs du SDAGE et du PDM

Les mesures préconisées par le Programme de Mesures (PDM) 2016-2021 pour les différentes masses d'eau des sous-bassins versants du Pays de Gex et de la Valserine sont répertoriées dans la « grille d'analyse du Contrat de Rivières vis-à-vis du SDAGE et du PDM » dans l'avant-projet.

Il apparaît que le programme d'actions proposé contribue, en termes d'échéances et de réponse aux problématiques du territoire, aux objectifs du SDAGE et du PDM 2016-2021. Les actions du futur contrat semblent suffisantes pour l'atteinte du bon état. Toutefois, les résultats dépendent des conditions de mise en œuvre pour certaines thématiques, à savoir :

- l'obtention des financements suffisants ;
- la maîtrise foncière des tronçons de cours d'eau à restaurer sur le plan physique ;
- l'engagement volontaire des acteurs concernés pour la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires (collectivités, particuliers, agriculteurs, etc.).

Estimation de la marche à gravir

Masses d'eau superficielles

Tableau 5 : Estimation de la marche à gravir pour atteindre l'objectif de bon état des eaux sur les masses d'eau superficielles

Masse d'eau		Problématiques et enjeux	Marche à gravir
Code	Nom		
FRDR10075	Ruisseau l'Annaz	Pollutions ponctuelles	Moyenne
		Prélèvement	Faible
		Altérations hydromorphologiques	Importante
		Zones humides	Faible
FRDR11286	Ruisseau l'Oudar	Pollutions ponctuelles	Importante
		Prélèvement	Importante
		Altérations hydromorphologiques	Moyenne
		Zones humides	Moyenne
FRDR11408	Rivière Grand Journans	Pollutions ponctuelles	Moyenne
		Prélèvement	Importante
		Altérations hydromorphologiques	Importante
		Zones humides	Moyenne
FRDR11413	Ruisseau l'Allemogne	Pollutions ponctuelles	Moyenne
		Prélèvement	Faible
		Altérations hydromorphologiques	Moyenne
		Zones humides	Faible
FRDR547a	Allondon de sa source au Lion	Pollutions ponctuelles	Moyenne
		Prélèvement	Importante
		Altérations hydromorphologiques	Moyenne
		Zones humides	Faible
FRDR547b	Le Lion et l'Allondon de leur confluence à la Suisse	Pollutions ponctuelles	Importante
		Prélèvement	Importante
		Altérations hydromorphologiques	Importante
		Zones humides	Faible
FRDR11632	Ruisseau de Fenières	Pollutions ponctuelles	Faible
		Prélèvement	Faible
		Altérations hydromorphologiques	Faible

		Zones humides	Moyenne
FRDR549	La Versoix	Pollutions ponctuelles	Moyenne
		Prélèvement	Faible
		Altérations hydromorphologiques	Moyenne
		Zones humides	Moyenne
FRDR545	Valserine	Pollutions ponctuelles	Moyenne
		Prélèvement	Moyenne
		Altérations hydromorphologiques	Faible
		Zones humides	Faible

Masses d'eau souterraines

Tableau 6 : Estimation de la marche à gravir pour atteindre l'objectif de bon état des eaux sur les masses d'eau souterraines

Masse d'eau		Problématiques et enjeux	Marche à gravir
Code	Nom		
FRDG149	Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey -	Déséquilibre quantitatif	Faible
		Protection des ressources majeures	Faible
FRDG231	Formations fluvioglaciales du Pays de Gex	Déséquilibre quantitatif	Moyenne
		Protection des ressources majeures	Moyenne
FRDG517	Domaine sédimentaire du Genevois	Déséquilibre quantitatif	Pas concerné
		Protection des ressources majeures	Pas concerné
FRDG208	Calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex	Déséquilibre quantitatif	Moyenne
		Protection des ressources majeures	Moyenne

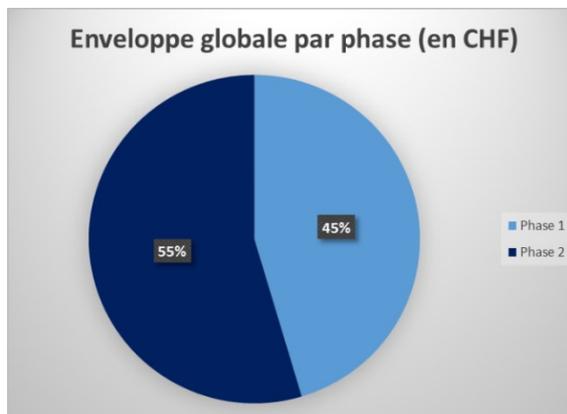
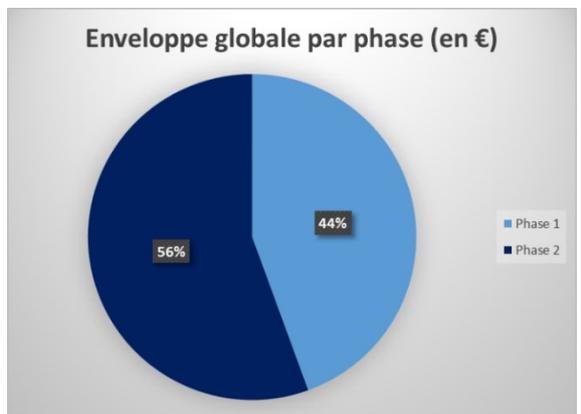
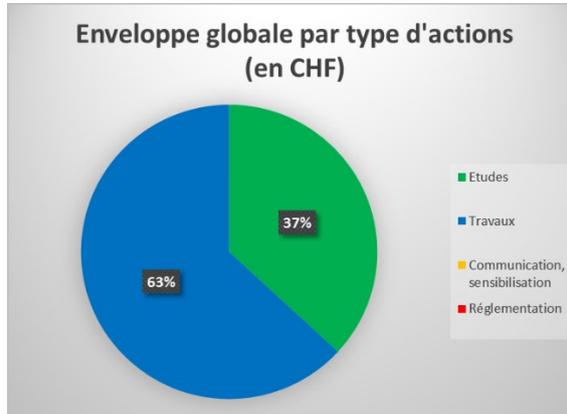
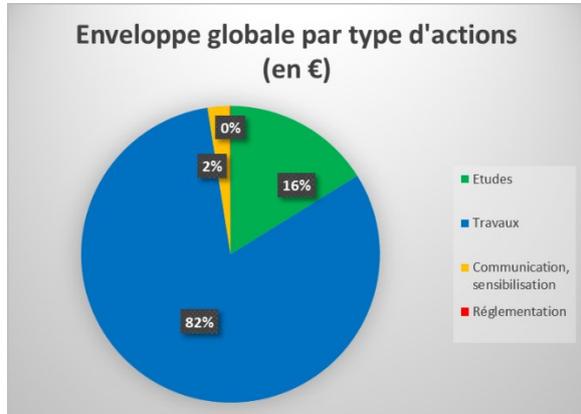
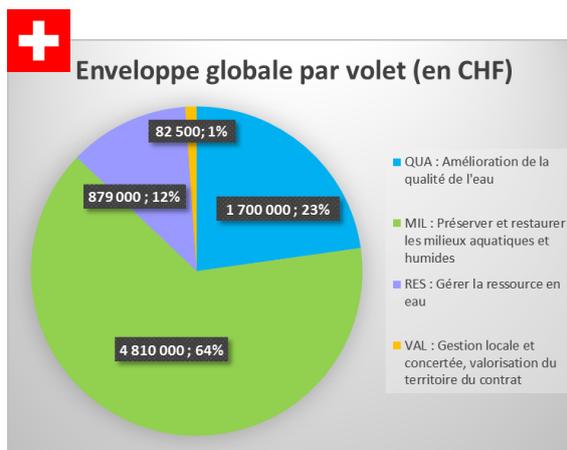
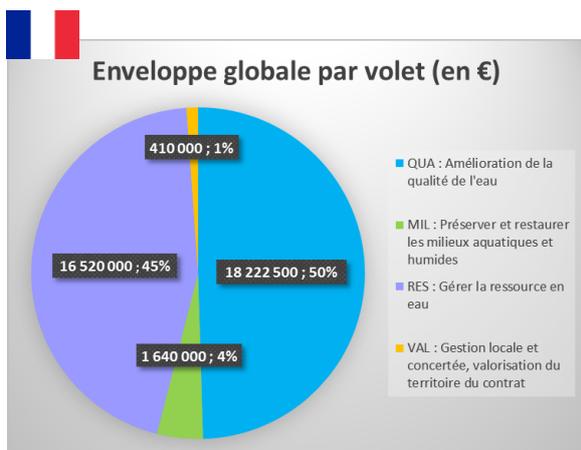
Budget prévisionnel au stade de l'avant-projet

L'Avant-Projet présente les budgets prévisionnels associés à chaque action. Les actions du contrat seront mises en œuvre en deux phases. Les budgets pourront donc évoluer durant les premières années du contrat, suite à la précision des actions à mener pendant la 2^{ème} phase de réalisation du Contrat.

Au stade de l'Avant-Projet, l'enveloppe globale du Contrat de Rivières « Pays de Gex-Léman » est estimée à :

- **36 792 500 €** côté français,
- **7 471 500 CHF** côté suisse.

Les actions porteront en majorité sur l'amélioration de la qualité de l'eau du côté français, et sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides du côté suisse.



Gouvernance

Portage du contrat

De par ses compétences statutaires et son expérience, la CCPG est la structure porteuse légitime de ce contrat, en lien étroit avec le Canton de Genève. Elle aura à charge de piloter et mettre en œuvre le programme d'action, de faire le lien avec l'ensemble des procédures en cours, ainsi qu'avec les maîtres d'ouvrages extérieurs à la CCPG. Elle animera les comités techniques et de pilotage.

Le portage du Contrat de Rivières est assuré par deux Vices-Président(e)s délégué(e)s à :

- l'Environnement et au Développement Durable, assuré par Madame Muriel BENIER ;
- l'Eau et l'Assainissement, assuré par Monsieur Daniel RAPHOZ.

Du côté des services, le service Gestion des Milieux Naturels (GMN) a été créé au sein du Pôle Environnement et Développement Durable avec pour responsable de service Mme Cécile GEORGET. Le service Gestion des Milieux Naturels pilotera l'élaboration et la mise en œuvre de ce second Contrat de Rivières. Ce service est composé en 2015 de 2,4 Équivalent Temps Plein. L'embauche d'un technicien de rivières supplémentaire est envisagée dans le cadre du Contrat de rivières.

Le service GMN travaillera en lien étroit avec le service Eau et Assainissement qui sera chargé de mettre en œuvre les actions des volets « Améliorer la qualité de l'eau » et « Gérer la ressource en eau ». Le lien entre les services sera assuré par M. Guillaume MARSAC, Adjoint au DGST.

Suivi et évaluation du programme d'action

Un suivi permanent de l'atteinte des objectifs du contrat sera mis en œuvre, notamment grâce au suivi d'indicateurs spécifiques à chaque action, à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage ou au suivi de la qualité des milieux aquatiques.

La CCPG mettra en place des outils de suivi financier et technique qu'elle mettra à disposition de l'ensemble de ses partenaires.

Elle dressera également un bilan de mi-parcours et un bilan de fin de procédure.

Comité technique et comité de rivières

Le Comité de rivières se réunira à minima une fois par an, et assurera la validation des étapes essentielles du contrat. Il regroupe de nombreux acteurs : un élu par communes françaises et suisses, les institutions publiques, les associations de riverains, des propriétaires, des agriculteurs, le Canton de Genève, les représentants de la pêche, de la chasse, de l'environnement, etc. Au cours de la réunion, il est présenté les actions menées pendant l'année et les propositions issues du comité technique qui sont alors soumises à l'approbation du comité de rivière.

Le comité technique coordonne et suit l'élaboration technique du contrat. Il regroupe l'état de Genève, les maîtres d'ouvrage du contrat, les financeurs et partenaires, un représentant des associations de pêche et certains consultants (la fédération de pêche, l'ONEMA, le CENRA) soit environ plus d'une 20aine de personnes.

En résumé

Tableau 7 : Synthèse de la gouvernance du contrat de rivières

		Contrat unique			
		CCMPG		CR2	
		FR	CH	FR	CH
Structures porteuses		CCPG	Canton de Genève	CCPG	
Pilotage		Vice-Présidente déléguée à l'environnement : Madame Muriel BENIER	Conseiller d'État délégué au DETA (Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture)	Vice-Présidente déléguée à l'environnement : Madame Muriel BENIER Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement : Monsieur Daniel RAPHOZ	
	Coordination	Service Gestion des Milieux Naturels	Direction Générale de la Nature et des Paysages	Service Gestion des Milieux Naturels	Direction Générale de l'Eau
Maîtres d'ouvrages		<ul style="list-style-type: none"> CCPG CD01 CENRA PNR Haut-Jura LPO 	<ul style="list-style-type: none"> DGNP DGEau ProNatura Ge Communes 	<ul style="list-style-type: none"> CCPG Communes État AAPPMA CENRA Associations 	<ul style="list-style-type: none"> SRCE DGNP
Partenaires financiers					

Conclusion

De nombreuses démarches visant à préserver le milieu naturel ont été engagées sur le territoire étudié, en particulier les 4 démarches suivantes :

- Contrat Corridors « Vesancy-Versoix »,
- Contrat Vert & Bleu « Mandement-Pays de Gex »,
- Contrat de Rivières « Pays de Gex-Léman »,
- Label « Rivières Sauvage ».

Afin de d'optimiser ces différentes démarches, des discussions sont en cours pour réunir le contrat Vert & Bleu « Mandement – Pays de Gex » et le Contrat de Rivières « Pays de Gex – Léman » en un contrat unique environnemental.

Le présent AVP correspond uniquement au volet « Contrat de Rivières » du contrat unique environnemental.

Le périmètre du second Contrat de Rivières transfrontalier « Pays de Gex-Léman » a été élargi par rapport au premier contrat 2004-2011. Il intègre l'ensemble des communes de la CCPG, en plus de 14 communes suisses des Cantons de Vaud et de Genève, assurant ainsi une cohérence à l'échelle du territoire du Pays de Gex.

La CCPG constitue la structure porteuse légitime pour mener à bien la réalisation de ce contrat, de par :

- son territoire de compétence correspondant au périmètre d'action du Contrat de Rivières (côté français) ;
- ses compétences : eau et assainissement, eaux pluviales (compétence partielle), réalisation des actions en faveur des milieux aquatiques, PLUi, gestion et mise en valeur de l'environnement (trames bleues, vertes et jaunes) ;
- son expertise : la CCPG était déjà la structure porteuse du premier contrat 2004-2011 et a réalisé de nombreuses actions sur le Pays de Gex pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

En tant que structure porteuse, la CCPG assure :

- un portage local ;
- l'articulation entre les différents outils et démarches mis en œuvre sur le Pays de Gex ;
- la concertation entre les acteurs français (CCPG) et suisses (Cantons de Vaud et de Genève) ;
- le pilotage des actions ;
- la mise en œuvre d'une majorité d'actions.

La stratégie du Contrat de Rivières a été définie grâce à un travail participatif et collaboratif entre les acteurs français et suisses (groupes de travail, comité technique, comité de rivières).

Les actions présentées dans l'AVP répondent aux obligations réglementaires définies par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 et contribuent à la mise en œuvre du Programme de Mesures Rhône-Méditerranée 2016-2021. En outre, ces actions prennent en compte les besoins du territoire et les démarches entreprises localement. Le but est d'assurer et de pérenniser la gestion concertée de l'eau à l'échelle du territoire.